

# COMMUNE DE VASLES

---

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 MAI 2014

---

Nombre de Membres : 19  
Présents : 15  
Votants : 18

L'An Deux Mil Quatorze le Dix-Neuf Mai à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marie-Angèle PIED, Maire.

Date de Convocation : 13 Mai 2014

PRESENTS : Marie-Angèle PIED, Pascal BLOT, Mireille MOUFFRANC, Pascal BELLEC, Dominique RENAULT, Edwige GENTILLEAU, Fabienne DESÈVRES, Marie-Andrée PILLOT, Michel JANICOT, Anne-Laure VIVIER, Étienne FERLAC, Jean-Marc GIRET, Ingrid VEILLON, François BLACHON et Adélaïde BIGUET

EXCUSES : Mickaël TIFFENEAU (pouvoir à Marie-Angèle PIED), Ludovic CHAMPEAU (pouvoir à Mireille MOUFFRANC) et Maryse JANICOT (pouvoir à Michel JANICOT)

ABSENT : Andrew MCGREGOR

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique RENAULT

\*\*\*\*\*

.Le Secrétaire de séance est nommé à l'unanimité : Dominique RENAULT

.Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 28 Avril 2014 à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour.

### **1°) Présentation par URBANOVA de l'avancement du projet GAÏA**

.Le Maire et les Adjointes avaient décidé de prendre une prestation des Ateliers Urbanova pour faire un point sur les esquisses du projet GAÏA. Les voisins et les propriétaires des environs ont été conviés pour pouvoir discuter et échanger avec Nathalie Cohen.

### **2°) DUP Quartier GÄIA**

.Madame le Maire explique que sur les conseils de M. Le Sous-Préfet, Grégory Kromwell, il faut continuer la procédure de la DUP (déclaration d'utilité publique) engagée par arrêté portant ouverture d'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du Centre Bourg « Espace Gaïa » à Vasles et parcellaire, en vue de déterminer les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération.

.Après avoir fait lecture de la conclusion qui donne un avis favorable à la DUP et à la poursuite des acquisitions, par voie amiable ou par voie d'expropriation si nécessaire, des parcelles ou partie de

parcelles constituant l'emprise du projet en date du 27 février 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour :

- **DECIDE** de continuer la procédure de la DUP « Espace Gaïa »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

### **3°) Vente Ecole Maternelle**

.Suite à l'affichage annonçant la vente de l'ensemble immobilier de l'Ancienne Ecole Maternelle, 12 Grand'Rue, section BO n°142, plusieurs visites ont eu lieu. Edwige Gentilleau relate la visite d'un couple qui souhaitait acquérir une seule partie (à l'avant) pour faire une mini-crèche. Une seule offre écrite a été reçue de la part de la société 2BTech pour la somme de 82.000€. Une clause de mise à disposition gratuite de la cantine jusqu'au 1<sup>er</sup> Septembre 2015 et pouvant être prolongée jusqu'à ce que la nouvelle salle de restauration soit prête sera inscrite dans l'extrait de vente rédigé par le Notaire.

.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour :

- **DECIDE** de vente à la Société 2BTech de l'ancienne Ecole Maternelle, cadastrée section BO N°142, d'une superficie de 1335m<sup>2</sup> pour un montant de 82.000€. Les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un Adjoint à signer l'acte Notarié

### **4°) MSA : Prêt à 0%**

.Mme le Maire informe le Conseil qu'une demande de financement auprès de la MSA a été déposée en février dernier.

.En séance du 28 Mars 2014, le Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole Sèvres Vienne a décidé de proposer à la Commune de Vasles le financement suivant :

**Un prêt d'un montant de 100 000€, au taux de 0%, sur une durée maximale de 10 ans ;**

.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour, décide :

- **D'ACCEPTER** la demande de prêt de 100 000€ à taux 0%, sur une durée maximale de 10 ans auprès de la MSA ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

### **5°) PLU : Droit de Prémption Urbain**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux Communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé, d'instituer un droit de prémption urbain (DPU) dans le bourg, à La Pagerie et Vieille Vigne :

- Les zones urbaines (Up – Upi – Upix – Uix – Ue – Ux)
- Les zones à urbaniser (Aup – 1Au – Aux)

Le DPU permet à la Commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'intérieur d'un périmètre déterminé.

Madame le Maire rappelle l'approbation du PLU intervenue à la dernière séance du Conseil Municipal du 13 Mai 2014 et précise l'intérêt, pour la Commune de Vasles, de se doter du droits de préemption sur certaines zones nécessaires au développement de l'agglomération.

En conséquence, Madame le Maire propose de créer un DPU sur les zones citées ci-dessus de la Commune concernée par la réalisation de nouveaux quartiers d'habitations.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption urbain (DPU) sur les secteurs suivants :
  - Les zones urbaines (Up – Upi – Upix – Uix – Ue – Ux)
  - Les zones à urbaniser (Aup – 1Au – Aux)
- Dit que ce droit de préemption urbain sera exercé par la Commune ;
- Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat
- Dit que, conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme sera ouvert et mis à disposition du public, un registre dans lequel seront inscrites toutes acquisitions réalisées par exercice ainsi que l'utilisation effective des biens ainsi acquis
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les droits de préemption urbains

## **6°) Subventions aux Associations**

.Mireille MOUFFRANC, détaille ligne par ligne les attributions des subventions proposées par la Commission Vie Associative. Chaque montant est voté séparément. Certains Conseillers ne prennent pas part au vote quand ils sont eux-mêmes membres de l'Association concernée.

.Voir le détail dans le tableau joint

## **7°) Procédure de lancement des Archives de la Commune**

.Après avoir reçu la visite de la personne en charge de l'Archivage au Conseil Général, Madame le Maire, propose au Conseil de valider le principe de prévoir un archivage communal au Printemps 2015. Le service dispose de trois personnes contractualisées pour assurer ce service. Il faut donc programmer cette dépense au budget principal. L'embauche d'une personne sera assurée par le Centre de Gestion

pour le compte de la Commune. Il est difficile d'évaluer le temps global mail il faut compter au moins 4 mois. Les archives actuelles ne sont pas satisfaisantes : le lieu de stockage (grenier) n'est pas adapté. Un travail de tri sera fait aussi afin de désherber

.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour, décide :

- **LE LANCEMENT** de l'Archivage de la Commune
- **ACCEPTE** le recrutement d'un intérimaire par le Centre de Gestion
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **8°) Magasin de Fleurs : Avenants aux Entreprises**

Mme le Maire informe le Conseil que suite à la réalisation des travaux pour la réhabilitation du magasin de fleurs, il convient de réajuster les marchés pour chaque lot :

Entreprise	Gros œuvre Couverture		Menuiseries extérieures Menuiseries intérieures	
	Ent Frafil	Ent Frafil	Ent Rouvreau	Ent Rouvreau
Marché initial HT	45 224.74 €	5 340.96 €	1 266.86 €	10 518.96 €
Travaux en plus HT	1 235.00 €	410.02 €	163.80 €	231.15 €
Travaux en moins HT	-2 304.69 €	0	-507.56 €	0
Remise commerciale	-2 207.90 €			
Marché final HT	41 950.15 €	5 750.98 €	923.10 €	10 750.11 €
Différence	-3 274.59 €	410.02 €	-343.76 €	231.15 €

Entreprise	Cloisons sèches Plafonds Isolation		Plomberie sanitaire Electricité VMC Chauffage	
	Ent Rouvreau	EURL FB	EURL FB	EURL FB
Marché initial HT	12 239.74 €	1 618.80 €	11 089.50 €	
Travaux en plus HT	2 805.93 €	610.91 €	526.20 €	
Travaux en moins	-3 034.26€	-511.08 €	-3 752.00 €	
Remise commerciale			- 550.46 €	
Marché final HT	12 011.41 €	1 718.63 €	7 313.24 €	
Différence	-228.33 €	99.83 €	-3 776.26 €	

Montant initial HT : 87 299.56 €
<b>Montant final HT : 80 417.62 €</b>

Le montant de ces travaux s'intègre dans l'enveloppe globale d'investissement pour le projet Esplanade Gaïa (fleuriste – auto-école – borne de recharge électrique) d'un montant prévisionnel total de 160.338 € HT et financée à 70 % ( FRIL Région 50 000€ et Feader 60.000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour, et une abstention décide :

- **DE VALIDER** les avenants proposés ;

- **D'AUTORISER** Mme. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

### **9°) Complexe Sportif : Bâtiment Photovoltaïque**

.Madame le Maire annonce le report de cette question de l'ordre du jour du fait qu'elle ait reçu une nouvelle requête de M. François Blachon adressée à Maître Vendé, qui suit cette affaire depuis le début.

.Madame le Maire précise que depuis Avril 2013, les nombreuses actions menée par M. Blachon dans ce dossier ont coûté environ 4 200€ à la Commune. Avant l'arrivée de M. Blachon, la Commune n'avait pratiquement jamais engagé ce type de frais. Elle propose d'ouvrir une ligne budgétaire à cet effet si cela doit continuer à ce rythme. M. Blachon ne semble pas se souvenir de ce courrier et admet ensuite avoir fait une relance. Face à ce problème de mémoire, Madame le Maire demande à Jean-Marc Giret si lui se souvient d'avoir signée une attestation comme quoi il n'a jamais eu connaissance de cette convention entre la Société Armorgreen et la Commune de Vasles. Madame le Maire demande à M. Blachon d'expliquer aux membres du Conseil Municipal ses réelles intentions concernant ce dossier vu qu'à priori il déclare ne pas être opposé à sa construction. Des raisons de veille aux deniers publics sont évoquées. Pour éviter des paiements de pénalités de retard, Madame le Maire certifie qu'il n'a jamais eu de frais de retard mais des frais de procédures par contre. Madame le Maire annonce un rendez-vous avec Maître Vendé fixé au mercredi 21 Mai en Mairie afin de faire le point sur ce dossier. Madame le Maire rappelle que les travaux communaux sont finis et que le projet de la construction de la salle de sports est paralysé depuis des mois.

### **10°) Indemnités des Elus**

●Le Conseil Municipal, après que Mme le Maire se soit retirée, vote son indemnité au taux pour une Commune de 1 000 à 3499 habitants soit 41% de l'indice brut mensuel 1015 – IM 821. L'indemnité du Maire est donc fixée à 1 558,60€ brut mensuel

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

**L'indemnité du Maire à 1558,60€ brut mensuel**

●Mme Le Maire, après que les Adjoints se soient retirés, propose de fixer l'indemnité des 5 Adjoints et d'appliquer le taux de 14,5% soit 551,21€ brut mensuel.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés par 12 voix :

**L'indemnité des Adjoints à 551,21€ brut mensuel**

●Mme Le Maire, après que les Conseillers Délégués se soient retirés, propose de fixer l'indemnité des 2 Conseillers Délégués et d'appliquer le taux de 6% soit 228,09€ brut mensuel

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix :

**L'indemnité des Conseillers Délégués à 228,09€ brut mensuel**

### 11°) Commission des Impôts

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Madame le Maire rappelle que, dans chaque Commune, doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs.

Les membres proposés par Madame Le Maire sont au nombre de 12 : 6 titulaires et 6 suppléants

<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
1 – BLOT Pascal « Le Bois de Montreuil »	1 – GOUBAND Thierry « Le Champ du Poteau »
2 – BERTINEAU Michel 3 Rue des Chênes	2 – FRADIN Jacky N°3 « Le Porteau »
3 – PIGNON Hervé – 'Bois' 31 Rue de la Sayette	3 – CHAMPEAU Ludovic 8 Place des Ecoliers
4 – GUERINEAU Francis 3 Rue des Ajoncs	4 – FOUQUET Jérôme « La Baillerie »
5 – GIRET Jean-Marc N°1 « Le Doignon »	5 – ROY Olivier N°1 « La Morlière »
6 – MOREAU Joël « Sainte Marie » 79420 Vausseroux	6 – PIGNON Michel – 'Bois' 5Ter Place St Vivien 17000 Saintes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour :

- **APPROUVE** la liste des 12 candidats devant permettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commune des Impôts Directs.

### 12°) Questions Diverses

.Madame le Maire annonce le recensement de la Population de la Commune de Vasles qui aura lieu du 15 Janvier au 14 Février 2015. Bérangère D'Incau sera le Coordinateur Communal. Madame le Maire propose que soit constituée une commission de recrutement des Agents Recenseurs car il risque d'y avoir beaucoup de candidatures. Adélaïde Biguet, Edwige Gentilleau et Mireille Mouffranc formeront cette Commission.

.Joël Poudret informe que les aménagements du parking de l'esplanade 'Gaïa' sont bientôt terminés. Le nouveau sens giratoire de la Rue de l'Ancienne Poste sera opérationnel en fin de semaine

.Marie-Angèle Pied demande à Joël Poudret si l'Association des Commerçants a bien prévenu les différents commerces des dispositions qui sont prises pour la Brocante ce Dimanche. Le public du Gala du COCC sera appelé à se stationner sur le Parking Mouton-Village.

.Madame le Maire fait état de deux invitations : assemblée générale du SIEDS et le Comité de Pilotage du Chantier d'Insertion 'Parenthèse au Jardin'

.Les travaux du futur salon de Coiffure sont commencés. L'ouverture est prévue en Novembre 2014

.Madame le Maire annonce que le Tribunal Administratif va rendre son jugement fin Juin concernant la non validation des bulletins de vote de Vasles 2020 et l'annonce de la candidature de Vasles 2020 pendant la cérémonie des vœux. Madame le Maire annonce donc que jusqu'à nouvel ordre, le Conseil Municipal traitera uniquement les affaires courantes pour pas que les projets puissent laisser croire à de la propagande électorale. Ingrid Veillon et Adélaïde Biguet expriment leur surprise. Madame le Maire dit que par expérience, il n'est pas envisageable de faire autrement. Le projet 'Gazette' est donc suspendu.

.Dans un autre dossier concernant à nouveau François Blachon, Madame le Maire annonce que les tentatives de médiation opposant M. Blachon et M. Marc Salin, employé communal ont échoué et qu'elle en a fait part au Syndicat SUD qui l'avait sollicité pour le faire. Madame le Maire annonce que sa mission s'arrête là et qu'elle ne pourra être tenue responsable des suites que donneront les deux parties.

.Suite à la sollicitation de M. Blachon qui se demande pourquoi le leg fait à la l'EHPAD de 'Gâtebourse' sert à financer le futur Pôle Santé, Madame le Maire annonce qu'elle a rédigé une note qu'elle va lire et qui sera annexée au compte rendu du Conseil Municipal. Elle annonce également que le montage financier a été validé par Melle Cassin de la Trésorerie de Parthenay.

.Madame le Maire annonce la clôture de la Régie Agorapôle au 1<sup>er</sup> Juillet 2014

.Joël Poudret annonce l'arrêté municipal de la Rue de l'Ancienne Poste qui prend effet vendredi 23 mai notamment concernant les arrêts STOP aux intersections Chemin du Paradis et Rue des Chênes.

Séance levée à 22h10

Séance du 19 Mai 2014

Marie-Angèle PIED		Andrew MCGREGOR	Absent
Mireille MOUFFRANC		Marie-Andrée PILLOT	
BLOT Pascal		Michel JANICOT	
BELLEC Pascal		Anne-Laure VIVIER	
GENTILLEAU Edwige		Etienne FERLAC	
RENAULT Dominique		Jean-Marc GIRET	
Mickaël TIFFENEAU	Excusé	Ingrid VEILLON	
Fabienne DESEVRES		François BLACHON	
Ludovic CHAMPEAU	Excusé	Adélaïde BIGUET	
Maryse JANICOT	Excusée		